



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Protection maternelle infantile

Les professionnels de la PMI réunis en Assemblée Générale le 4 avril 2024 (restitution)

Les professionnels de la DPMISP ont profité de ce moment d'Assemblée Générale pour aborder des sujets essentiels au devenir de la DPMISP.

■ Demande de rendez-vous, où en est-on ?

Dans un premier temps, nous avons pu échanger autour du courrier de la réponse de la DRH à notre interpellation de début février qui apporte des éléments chiffrés sans prendre semble-t-il la mesure de la réalité de terrain et de l'interpellation des agents de terrain (cf. courrier joint).

Ce courrier qui fait apparaître la part des vacataires et des contrats de projet dans la Direction affirme qu'aucune rencontre n'est nécessaire au regard des éléments communiqués en réponse. Les agents ont donc décidé de s'ouvrir les portes de la discussion et ont proposé le plan de travail indiqué ci-dessous.

■ Sujétions temps de travail

Cette réunion a permis d'aborder les réponses de notre avocate sur la question d'une éventuelle révision à la hausse des sujétions temps de travail. Son conseil précieux doit faire l'objet d'une discussion approfondie et de décisions qui doivent être unanimes et portées par toutes et tous.

La question est posée du manque de médecins de travail en mode dégradé, du sentiment de ne plus accomplir ses missions de prévention précoces, de morceler le travail pour faire face aux diverses missions et d'employer pour cela des professionnels en contrats de projet, de ne plus assurer l'accompagnement des enfants sur certains territoires... de spécialiser des professionnels sur des morceaux de compétence, l'auditif, l'ASE etc.

Pour nos organisations syndicales, la politique actuelle des effectifs dans la collectivité pousse les directeurs à de plus en plus d'adaptation et toujours plus d'inventivité pour répondre à toujours plus de charges avec toujours moins d'agents. Le statut précaire devient la solution pour voir des missions obligatoires se mettre en place.

■ Convention à venir - service de santé scolaire et PMI

Nous avons pu évoquer ce projet qui semble se dessiner entre les services de santé scolaire et la PMI. À cette heure la discussion sur les conditions, le calendrier et les objectifs restent encore flous.

■ Pétition nationale : assurer l'avenir de la PMI

Informées de la diffusion d'une pétition nationale par nos collègues médecins – pétition qui pointe la dégradation continue du dispositif de PMI, largement documentée dans le rapport de la députée Michèle Peyron qui affirmait déjà en 2019 que « sans un sursaut des pouvoirs publics, la poursuite des évolutions observées pourrait aboutir à une extinction de la PMI dans la majorité des départements d'ici une décennie » – nos organisations syndicales peuvent souscrire à une partie des revendications que nous avons eu l'occasion de discuter en A.G.

Cette pétition s'inscrit dans les futures Assises nationales de la pédiatrie et de la santé de l'enfant qui se dérouleront du 15 au 17 Mai à Nantes.

Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, les professionnels comptent bien se mobiliser à l'occasion de ces Assises et de porter la voix de la PMI dans le Département.

Pour ce fait nous vous convions à une nouvelle Assemblée Générale mardi 23 avril 2024 de 14 à 16h en visio et en présentiel afin de nous permettre d'aller plus loin dans les propositions et de faire du jeudi 16 mai 2024 la journée de la PMI dans les Bouches-du-Rhône. 2 heures d'information syndicale seront déposées à cet effet.

En attendant, retrouvons nous demain mardi 9 avril 2024 de 14 à 17h sur le sujet spécifique de l'IFSE et des effectifs. 3 heures d'information syndicale ont été déposées.

Ensemble mobilisés, protégeons la PMI, outil primordial de prévention précoce de la santé maternelle et infantile !